

LA RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE C'EST SÉRIEUX !

ENSEMBLE, POUR UNE RENTRÉE COMBATIVE !

www.snuep.fr



Depuis les annonces du ministre Jean-Michel Blanquer le 28 mai 2018, le SNUEP-FSU recherche le pragmatisme dans ses analyses (décryptage du projet sur le site et vidéos postées), animé par la seule volonté de préserver la voie professionnelle initiale, le métier des PLP et l'avenir des élèves. Car c'est bien de cela dont il s'agit.

En effet le ministre et l'État se désengagent frontalement de leur responsabilité en matière de formation professionnelle des jeunes pour organiser son transfert vers les branches professionnelles. Dans un premier temps, nos statuts vont s'effriter et, à terme, ce sont nos métiers qui vont perdre leur essence et leurs valeurs. Quant aux jeunes, leur avenir scolaire, professionnel et personnel sera fortement détérioré par des savoirs professionnels réduits aux seuls gestes techniques et des savoirs généraux au rabais.

Ces analyses sérieuses que nous produisons s'appuient sur des textes législatifs et sur les mesures annoncées (loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" et dossier en ligne "Transformer le lycée professionnel" du 28 mai). Elles tiennent compte des réactions et des interrogations des collègues, car, quel que soit leur niveau de responsabilité et d'engagement, toutes les militant·es SNUEP-FSU enseignent et sont présent·es dans les établissements.

Depuis le 28 mai, les autres organisations syndicales ont naturellement donné, elles aussi, leurs analyses, certaines convergeant avec les nôtres, d'autres non.

Le SNUEP-FSU n'a pas pour habitude de commenter les déclarations syndicales fussent-elles fausses et injustes, considérant que la réforme du ministre Jean-Michel Blanquer est suffisamment sérieuse et dangereuse pour mériter autre chose que des polémiques stériles qui desservent l'intérêt des PLP et des élèves.

La période qui s'ouvre avec les "discussions" autour de la réforme et les élections professionnelles de la fin de l'année peuvent inciter à des excès, ce ne sera jamais notre cas. Syndicat UNITAIRE de l'enseignement professionnel public, nous n'aurons de cesse de rechercher en permanence les voies de l'unité d'action, seule attitude responsable face aux dangers de cette réforme.

Les PLP et les élèves peuvent compter sur notre détermination sans faille pour œuvrer dans ce sens.

Partager la publication "La réforme de la voie professionnelle c'est sérieux !"

Compte rendu de la CAPA « Mouvement Intra académique PLP 2018 »

La CAPA des PLP du mouvement intra académique 2018 s'est tenue ce mardi 19 juin pour examiner les demandes des 380 candidats PLP. Suite à cette commission, nous avons transmis à l'ensemble de nos adhérents les résultats définitifs par mail. Grâce au travail préparatoire des commissaires paritaires académiques, le SNUEP-FSU a présenté de nombreuses propositions pour améliorer les mutations et permettre des mutations supplémentaires. Un bon nombre ont été retenues et nous espérons que pour d'autres collègues une amélioration sera possible pour l'année à venir lors de la commission de révisions d'affectation.

Pour rappel, toutes ces demandes devront parvenir par mail à la DPE (regis.alday@ac-bordeaux.fr , ce.dpe@ac-bordeaux.fr) avant le 27 juin 2018. Elles seront examinées le 5 juillet lors d'un groupe de travail et le résultat définitif sera donné au dernier GT du 19 juillet. Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU défendront bien sûr tous les dossiers parvenus avant le groupe de travail du 5 juillet.

Dans notre déclaration liminaire, après avoir réaffirmé notre attachement au paritarisme et au rôle essentiel des commissaires paritaires dans l'accompagnement des carrières des PLP, nous nous sommes employés à démontrer combien était dangereuse les postures attentistes de certains face aux mesures annoncées par le gouvernement pour l'avenir de l'EPP.

Déclaration liminaire des élu-es SNUEP-FSU / 19 juin 2018

Même si aucune loi votée ne le remet en cause à ce jour, nous ne pouvons ouvrir cette FPMA sans réaffirmer notre attachement au paritarisme.

Pour preuve, alors qu'1 seul de nos 3 commissaires paritaires a été déchargé dès le 2 mai, nous vous avons fait parvenir comme à notre habitude, un grand nombre de propositions d'amélioration du projet de mouvement. A ce propos, nous aurions apprécié d'avoir vos analyses avant cette commission.

Concernant la divulgation des résultats avant FPMA, lorsque par erreur nous en avons été responsables nous avons su le reconnaître. Pour cette année, le SNETAA-FO écrit dans sa note du 10 juin 2018 : « ... nous avons eu des retours de PLP que nous suivons pour ce mouvement qui nous ont alertés notamment sur 2 organisations syndicales qui diffusent les projets... ». Dans l'intérêt du paritarisme et par déontologie, nous demandons au SNETAA d'éclairer la FPMA.

Nous ne sommes ni des « Nostradamus » ni « des ménestrels de l'apocalypse » mais bien des collègues du « vrai terrain » puisqu'au SNUEP-FSU personne n'a de décharge complète, ni au niveau national ni au niveau académique. C'est pourquoi nous pouvons dire que les mesures annoncées par M. Le Ministre le 28 mai 2018, entraîneront dès la rentrée 2019 de nombreuses suppressions de postes et leur cortège de cartes scolaires comme après la généralisation du bac pro 3 ans en 2009.

L'organisation syndicale qui pense avoir du temps pour négocier ne fait preuve que d'une grande naïveté à moins que cela ne soit qu'une basse manœuvre électorale puisque dans le programme de M. Macron est prévu la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. Nous sommes convaincus que c'est par l'action forte et non pas par une pseudo négociation que nous préserverons l'avenir de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, de ses élèves et de ses personnels ! Voilà pourquoi le combat a déjà commencé pour le SNUEP-FSU.

Pour finir, nous nous réjouissons de la tenue de cette FPMA, en espérant que ce ne soit pas la dernière dans l'intérêt des PLP.

Nous remercions les services pour la qualité des documents et la rapidité avec laquelle nous avons pu en disposer.

Le financement des lycées professionnels en danger !

Le SNUEP-FSU tient à rappeler que la taxe d'apprentissage a été créée en 1925 et inscrite dans la loi de finances du 13 juillet 1925. Elle a été « instaurée pour financer les cours professionnels obligatoires pour les garçons et les filles de 15 à 18 ans employés dans le commerce et l'industrie et les écoles techniques, cette taxe suppose une collaboration renforcée entre les entreprises et l'administration de l'enseignement technique en pleine croissance ». Il s'agit bien de la création d'un impôt pour soutenir l'apprentissage des métiers.

Aujourd'hui, la taxe d'apprentissage (TA) représente 0,68 % de la Masse Salariale d'une entreprise. Elle se subdivise en trois entités : la « Fraction régionale pour l'apprentissage » (51 %), le « Quota » (26 %) et le « Barème » ou « Hors-Quota » (23 %). Ce dernier existe pour financer les formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage (sauf pour le complément des concours financiers obligatoires), c'est-à-dire nos formations dans les lycées professionnels et EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté).

Mais dans la pratique, ces pourcentages ne sont pas respectés car la loi permet de déduire quelques frais de la part hors apprentissage. Le montant total collecté en 2016 s'établit à 2 972,36 millions d'euros : 52 % (1545 M€) pour la fraction régionale consacrée à l'apprentissage, 27,2 % (808 M€) pour la part Quota qui va aux CFA et 20,8 % (618 M€) pour la part « Hors-Quota » réservée à nos établissements. Néanmoins et cela est grave, ce dernier montant censé aller vers les établissements hors apprentissage n'arrive pas à destination car de fortes sommes n'y sont pas affectées.

Aujourd'hui, l'article 15 de la loi « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale ce mardi 19 juin (349 voix pour, 171 voix contre), supprime la compétence apprentissage des régions et la part régionale de la taxe d'apprentissage. L'article 17 de la même loi affecte 87 % de la TA à l'apprentissage et seulement 13 % est consacré à la part hors quota (soit une baisse drastique de 10 points). Mais cette baisse, très importante, ne satisfait pas suffisamment le gouvernement et sa majorité. Malgré les amendements déposés par les différents groupes (y compris LR), la loi permet de puiser dans les 13 % pour des « *subventions versées aux centres de formation d'apprentis sous forme de matériels à visée pédagogique* » et aussi de permettre aux établissements privés du second degré à but lucratif de bénéficier de cette part. Alors que restera-t-il pour les élèves les plus fragiles, ceux et celles que nous formons dans nos lycées professionnels ?

Enfin, il va revenir à chaque établissement l'obligation d'aller chercher cette taxe auprès des entreprises, ce qui rend la tâche très difficile car la liste des établissements habilités à percevoir les 13 % de la TA est longue et contient le public et le privé du niveau V jusqu'aux écoles d'ingénieurs ! Mission quasiment impossible pour les LP car les enseignant·es consacrent déjà beaucoup de temps et d'énergie à aider et à soutenir des jeunes en grandes difficultés et les directeurs délégués à la formation seront très fortement sollicités pour mettre en place les unités de formation par alternance (UFA).

Cette baisse, cette injustice même, constitue un nouveau coup dur pour les lycées professionnels au moment où le ministre de l'Éducation nationale annonce des mesures de réduction des horaires en Bac pro et en CAP, visant à fragiliser l'enseignement professionnel public pour le transformer en outil de développement et de promotion de l'apprentissage.

Par ce nouveau coup dur porté aux lycées professionnels, le gouvernement maintient sa volonté de démanteler toujours plus la formation professionnelle par la voie scolaire. Le SNUEP-FSU en poursuivant son travail d'informations et d'échanges dans les établissements, prépare avec l'ensemble de la profession, les conditions de mobilisation pour une rentrée engagée.

Paris, le 19 juin 2018

Le SNUEP dans la presse nationale et spécialisée

1) Le communiqué de presse du SNUEP-FSU concernant la baisse de la part de la taxe d'apprentissage consacrée aux LP a été repris par ToutEducatif, l'AEF et le Cafépédagogique.



Apprentissage : le SNUEP analyse des conséquences de l'article 17 de la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" / 21 juin 2018



Pour le Snuep Fsu, le financement des lycées professionnels est en danger / 20 juin 2018



Financement des lycées pro : le Snuep-FSU s'inquiète des mesures du PL Avenir professionnel / 21 juin 2018

2) Le Canard enchaîné

« Formation des profs pas très en forme » est le titre choisi par le Canard enchaîné du 13 juin pour parler de la formation des professeurs suite à un rapport de l'OCDE qui reproche le peu de formations pratiques dans le cursus initial et pas ou peu de formations continues. Ainsi, *les chercheurs pointent de tristes records tricolores : dans les établissements dont élèves sont les plus défavorisés* »

« L'OCDE fait masse de choses très différentes et même, pour certaine, fausses ». Cette indignation n'est pas partagée par Sigrid Girardin, co-secrétaire générale du SNUEP car 30 % des collègues en lycée professionnel se forment sur le tas, en étant contractuels pendant deux, trois ou quatre ans avant de passer le concours »

Enseignement

Malgré les nuages noirs qui s'amoncellent au-dessus de nos têtes, le libéralisme va jusqu'au bout de sa logique qui est la réduction drastique des heures d'enseignement et en particulier de celles d'enseignement général pour les élèves les plus fragiles de notre système éducatif, afin de répondre aux exigences d'employabilité immédiate du Medef et des branches professionnelles.

Celles-ci vont même définir le contenu des diplômes et des examens. Il devient urgent que toute la société prenne conscience que ces caricatures de « réformes » n'ont qu'un seul objectif : la remise en cause, dans l'intérêt de quelques-uns, de ce que l'on avait mis tant d'années à construire ensemble et de façon équilibrée.

Christian Sauce, Bordeaux (33)

Sud-Ouest du 17 juin 2018



Assemblée nationale : une question au gouvernement concernant la nouvelle réforme de l'enseignement professionnel

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale ce mardi 19 juin (349 voix pour, 171 voix contre) contient des points qui impactent directement l'enseignement professionnel public. La baisse drastique de la part hors quota de la taxe d'apprentissage et le dispositif de d'orientation des élèves vers l'apprentissage dès la quatrième et la troisième ne sont que des illustrations d'une politique qui vise à développer l'apprentissage au détriment de la voie scolaire.

Les annonces du ministre concernant la voie professionnelle entrent dans ce cadre. De son côté, le SNUEP national comme académique n'a cessé d'informer les collègues et de dénoncer cette volonté de casser l'enseignement professionnel public. Ainsi nous avons réussi à rencontrer des députés et sénateurs pour expliquer et argumenter nos positions. Et aujourd'hui nous sommes contents de constater une prise de conscience des députés (nous espérons le même comportement des sénateurs qui étudient actuellement cette loi) de tout bord qui critiquent et déposent des amendements pour défendre l'enseignement professionnel public, à l'image de cette question de la député Michèle Victory lors de la séance « Questions au gouvernement » du 12 juin 2018.

M. le président. La parole est à Mme Michèle Victory, pour le groupe Nouvelle Gauche.

Mme Michèle Victory. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, c'est une vérité qui nous dérange : nos élèves de lycées professionnels n'ont souvent pas vraiment choisi leur formation. Ils ont eu un parcours accidenté et ont du mal à se projeter dans l'avenir. Ils ne croient plus dans leur capacité à réussir.

C'est pour cela que nous leur devons encore plus d'attention. Ils sont presque 700 000 en France. Et, à la différence de l'Allemagne, que l'on cite en exemple si souvent, nous avons la chance de pouvoir compter sur un système original, qui mixe l'enseignement initial scolaire et celui de l'apprentissage.

Si vous avez présenté votre projet de réforme des baccalauréats généraux et technologiques en début d'année, monsieur le ministre, ce n'est que la semaine dernière que vous avez présenté vos propositions pour réformer le lycée professionnel. Ce choix de séparer les réformes des différents bacs a très rapidement suscité des craintes, encore renforcées par la réforme de l'apprentissage, dans laquelle vous confiez la gestion des centres de formation d'apprentis aux branches professionnelles. C'est une concurrence entre lycées professionnels et CFA que vous organisez à terme.

La principale proposition de votre réforme est de mettre en place une spécialisation progressive en baccalauréat professionnel. Sous prétexte d'une carte de formations jugée trop importante, avec plus de 80 spécialités actuellement, vous créez des secondes professionnelles réorganisées autour de cinq à quinze familles de métiers.

Mme Valérie Rabault. C'est vrai !

Mme Michèle Victory. Cela réduit donc de trois à deux ans un bac pro déjà amputé par le passé d'une année. Ces élèves ont pourtant besoin de temps pour se qualifier, retrouver l'estime de soi et la confiance sans laquelle il ne peut y avoir de motivation et d'ambition.

C'est notamment grâce à un recrutement plus sélectif que les CFA peuvent afficher des taux d'insertion supérieurs à ceux des lycées professionnels. La voie scolaire, pour sa part, accueille tous les jeunes, principalement issus des milieux populaires, et les conduit dans leur immense majorité à un diplôme.

Nous pensons que vous fragilisez une architecture bien adaptée à la diversité de nos jeunes et que vous risquez de créer un contexte défavorable aux lycées professionnels. (*Applaudissements sur les bancs des groupes NG, GDR et FI.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale*. Madame la députée, je vous remercie pour votre question, sur un sujet extrêmement important. Je sais votre attachement à la problématique des lycées professionnels. Ne doutez pas un instant du mien : le fait d'avoir détaché la réforme de l'enseignement professionnel de celle de l'enseignement général et technologique est au contraire une marque d'attention très particulière.

J'ai d'ailleurs dit à de nombreuses reprises que la réforme de l'enseignement professionnel était ma deuxième priorité, après la réforme de l'enseignement primaire. Je porte donc une attention très forte à l'enseignement professionnel.

La réforme consiste en plusieurs éléments. Le premier d'entre eux, c'est de créer l'attractivité de l'enseignement professionnel, d'où la logique de campus et de réseaux qui a été affichée. Ainsi, nous ne dirons pas, comme vous l'avez fait, que ce sont les élèves en difficulté qui rejoignent l'enseignement professionnel, mais des élèves qui ont eu envie d'y aller.

Ce point est majeur. Aujourd'hui, il y a 700 000 élèves dans l'enseignement professionnel, et environ 300 000 apprentis. Nous voulons le bien et des uns et des autres. Nous n'allons pas mettre en concurrence l'enseignement professionnel et l'apprentissage.

La concurrence dont vous parlez, c'est la situation de laquelle nous arrivons. Ce que nous voulons maintenant c'est montrer la totale compatibilité des deux, donc arriver à ce que, de façon pragmatique, nous obtenions des élèves formés pour les métiers qui conviennent.

Vous avez fait référence à un des aspects de la réforme, la seconde professionnelle réorganisée par famille de métiers. Je me suis rendu hier, en Haute-Savoie, dans un lycée qui expérimente le dispositif et s'en trouve très heureux. J'ai rencontré des élèves de seconde, épanouis, parce qu'ils savent déjà qu'ils auront un métier et qu'ils iront en stage en entreprise.

Autrement dit, la réforme qui est faite, comme les autres, est une réforme pragmatique, qui tient compte des meilleures pratiques actuelles des lycées professionnels, au bénéfice des 700 000 élèves concernés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM – M. Claude Goasguen applaudit également.*) »

Nos remarques :

❶ C'est très rare de voir qu'un député pose une question au gouvernement sur l'enseignement professionnel, donc ça ne peut qu'amplifier le combat que nous menons depuis l'apparition des rapport Brunet et Calvez / Marcon.

❷ Mme Victory a soulevé les points essentiels soulevés par les collègues. Nous tenons à le remercier pour ce travail dans un moment où tout est fait pour développer l'apprentissage.

❸ Le ministre ne répond pas aux questions importantes soulevées :

- « Les craintes renforcées par la réforme de l'apprentissage »
- « Réduction de trois à deux ans un bac pro déjà amputé par le passé d'une année. Ces élèves ont pourtant besoin de temps pour se qualifier, retrouver l'estime de soi et la confiance »
- « C'est notamment grâce à un recrutement plus sélectif que les CFA peuvent afficher des taux d'insertion supérieurs à ceux des lycées professionnels. La voie scolaire, pour sa part, accueille tous les jeunes, »
- « Nous pensons que vous fragilisez une architecture bien adaptée à la diversité de nos jeunes et que vous risquez de créer un contexte défavorable aux lycées professionnels. »

Le fait que le ministre ne considère pas que nos élèves sont en difficultés témoigne d'un décalage entre les concepteurs de projets et la réalité de terrain. D'après lui un des éléments de la réforme c'est l'attractivité de l'enseignement professionnel qui sera magiquement réglée à travers les campus des métiers. Et concernant la seconde professionnelle réorganisée par famille de métiers, tout le monde devrait être rassuré car le ministre s'est rendu le 11 juin, en Haute-Savoie, dans un lycée qui expérimente le dispositif et il a « rencontré des élèves de seconde, épanouis, parce qu'ils savent déjà qu'ils auront un métier et qu'ils iront en stage en entreprise ». Est-ce c'est une manière de gérer l'avenir de nos élèves ? D'abord il ne dit RIEN sur une année de moins, puis il se base sur une visite pour prendre une décision qui aura des conséquences sur l'avenir des élèves. Et que fera-t-il s'il visite une autre seconde qui ne marche pas ??

Et pour terminer cette phrase qui touche directement le cœur des élèves et professeurs des LP : « Nous voulons le bien et des uns (apprentis) et des autres (élèves) ». Oui comme le montre la nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage : MOINS 10 % POUR LES ELEVES PLUS 10 % POUR LES APPRENTIS.

Formation continue des enseignants

Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers - année scolaire 2018-2019. Circulaire n° 2018-068 du 18-6-2018- NOR [MENE1815282C](#)

Appel à candidatures

Postes et missions à l'étranger (hors établissements scolaires AEF, MIF et AFLEC) ouverts aux personnels titulaires du MEN et du MESRI. Note de service n° 2018-069 du 18-6-2018- NOR [MENC1814246N](#)

Rappel des dates des différentes CAPA

1) Hors Classe (Circulaire académique et Fiche de suivi sur notre Espace [Gérer sa carrière](#))

La CAPA hors classe aura lieu le 10 juillet 2018. Nous n'avons à ce jour toujours pas les contingents hors-classe. Dans d'autres académies des commissaires paritaires ont refusé de siéger pour protester contre cette décision. Nous espérons que le rectorat Bordeaux précise le nombre de promus avant la tenue de cette CAPA.

2) Classe exceptionnelle (Circulaire académique et Fiche de suivi sur notre Espace [Gérer sa carrière](#))

La CAPA de promotion de la classe exceptionnelle aura lieu 10 juillet 2017. Le contingent est de 68 (52 pour le vivier 1 et 16 pour le vivier 2)

Limoges : plus de 3 900 personnes ont signé la pétition refusant la suppression du rectorat

L'interfédérale CGT éducation, FNEC-FP FO, FSU, Sgen-CFDT, Snalc, SUD-Éducation, Unsa éducation de l'académie de Limoges appelle citoyens, élus, partis politiques et associations à se rassembler devant le rectorat le 27 juin 2018. Les sept syndicats s'inquiètent d'une possible disparition du rectorat suite au rapport de l'IGAENR proposant une nouvelle carte de 13 académies métropolitaines. Leur pétition "Mon académie j'y tiens", a recueilli 3 927 signatures au 22 juin. Le Snuipp-FSU, reçu en audience par la rectrice le 20 juin dernier, affirme que Christine Gavini-Chevet s'est "voulue rassurante". De cet échange, le syndicat a retenu que "le rapport Weil n'était qu'un rapport", sans orientation du ministre à ce stade, et que quatre grandes régions, dont la Nouvelle-Aquitaine, pourraient être traitées à part "afin d'empêcher un trop grand éloignement des centres de décisions".

MON ACADÉMIE J'Y TIENS ! NON À LA SUPPRESSION DE L'ACADÉMIE DE LIMOGES !



<https://limoges.snes.edu/local/cache->

[vignettes/L847xH222/bandeau_petition_en_ligne-238c1.png?1527775780](https://limoges.snes.edu/local/cache-vignettes/L847xH222/bandeau_petition_en_ligne-238c1.png?1527775780)